

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.003

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

5 Février 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

5 Février 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER  
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

**ABSENTS - EXCUSES** : MM. BENOIT, GERMA et BUJARD

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Conventions à intervenir avec E.D.F.

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de l'enfouissement d'une ligne électrique 20 KV par E.D.F. sur le territoire de la commune de SAINT-PALAIS SUR MER, E.D.F. s'est rapproché des services municipaux de ROYAN pour la passation de conventions à intervenir avec la Ville de ROYAN.

En effet, E.D.F. doit, d'une part implanter un transformateur destiné à desservir certains habitants de SAINT-PALAIS SUR MER sur une parcelle de terrain cadastrée section AX 194 appartenant à la Ville de ROYAN, d'autre part, implanter un transformateur destiné à desservir le Centre Equestre du Maine-Gaudin sur un terrain cadastré section AX 250 appartenant à la Ville de ROYAN et enfin, procéder à l'enfouissement en sous-terrain d'une ligne électrique destinée à alimenter le Centre Equestre.

Il est proposé d'autoriser la signature de deux conventions autorisant E.D.F. à installer les transformateurs et d'une convention autorisant l'implantation en sous-terrain de la ligne électrique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les projets de conventions,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer :
  - \* une convention relative à la parcelle cadastrée section AX 250
  - \* une convention relative à la parcelle cadastrée section AX 194
  - \* une convention relative à l'enfouissement d'une ligne électrique

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 17 FEVRIER 1999**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS